

Questions orales

M. MacEachen: ... qui s'explique par les sommes supplémentaires prévues pour compenser les importations de pétrole ainsi que les nouveaux frais qu'entraîne la dette publique. Depuis que nous avons pris le pouvoir, le gouvernement du Canada n'a pris aucune mesure qui aurait pu accroître les dépenses ou aggraver le déficit, à l'exception de ces deux cas particuliers qui étaient inévitables.

Une voix: Vous n'avez pas lu le budget.

M. MacEachen: J'affirme de nouveau aujourd'hui que les engagements pris par le premier ministre en matière de dépenses fiscales seront respectés, c'est-à-dire que le déficit sera réduit en fonction de la reprise de la croissance économique. Ce sont là madame le Président, les mots utilisés par le premier ministre, non pas les mots inventés dans une atmosphère fiévreuse par le député de Saint-Jean-Ouest.

● (1450)

En second lieu, l'ancien ministre des Finances a parlé de restreindre les dépenses en fonction de la croissance réelle du produit national brut. Aucun ministre des finances digne de ce nom, même mon imprudent collègue, ne ferait jamais une telle promesse. Le premier ministre parlait de la courbe de tendance du PNB. Nous donnerons plus de précisions lorsque nous soumettrons à la Chambre nos projets à moyen terme.

Des voix: Oh, oh!

Mme le Président: A l'ordre!

* * *

L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE

LES ACCUSATIONS DE VIOL—LE DÉPÔT D'UNE MESURE MODIFICATIVE

M. Svend J. Robinson (Burnaby): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre de la Justice. Hier, un juge de la Cour suprême de l'Ontario a infligé une peine légère à un homme condamné pour viol sous prétexte que sa victime, «qui connaît la vie», ne semblait pas porter de séquelles de cette aventure.

Le ministre nous promet, depuis quelque temps—en juin, il nous disait que c'était pour bientôt—de déposer un projet de loi qui se fait beaucoup attendre et qui aura pour effet de modifier les dispositions du code criminel relatives aux crimes sexuels. Quand le ministre va-t-il enfin se décider à agir en ce domaine qui intéresse toutes les femmes canadiennes? Plus précisément, quand a-t-il l'intention de soumettre un projet de loi visant à annuler les effets du récent arrêt rendu par la Cour suprême du Canada dans l'affaire Forsythe et Pappajohn et qui supprimait l'immunité des maris? Enfin, quand a-t-il l'intention de définir le viol, non plus comme un crime passionnel très apprécié des femmes qui connaissent la vie, mais comme un acte de violence?

[Français]

L'hon. Jean Chrétien (ministre de la Justice et ministre d'État chargé du Développement social): Madame le Président, j'espère être en mesure de déposer un projet de loi au cours des prochaines semaines.

[Traduction]

M. Robinson (Burnaby): Ma question supplémentaire s'adresse également au ministre de la Justice. J'espère que le premier ministre envisagera de le remplacer par une personne

qui s'intéresse un peu à la justice et qui ne se préoccupe pas uniquement de la constitution. Nous avons besoin d'un ministre de la Justice à plein temps.

Des voix: Bravo!

M. Robinson (Burnaby): Le ministre sait que la décision qui a été rendue par la Cour suprême du Canada dans l'affaire Pappajohn a soulevé un tollé de protestations de la part des associations féminines du Canada. Le ministre peut-il assurer à la Chambre que les lois sur le viol seront modifiées afin d'empêcher un homme qui est accusé de viol de prétendre que la femme était vraiment consentante sans toutefois être capable de se justifier? Que compte faire le ministre à propos de cette décision que d'aucuns appellent «une charte des violeurs», et qui constitue une insulte à l'égard de toutes les Canadiennes?

[Français]

M. Chrétien: Madame le Président, lorsque nous faisons face à des problèmes comme ceux-là, il faut réfléchir comme il faut et s'assurer que nous faisons des propositions législatives bien équilibrées. Ce sont des problèmes difficiles, extrêmement controversés. Il nous faut étudier profondément avant de prendre une décision, et je crois que l'honorable député et la Chambre ne seraient pas bien servis si nous agissions trop rapidement en la matière. On est mieux d'avoir une bonne réflexion et je crois que la cause telle que mentionnée est controversée des deux côtés. Il faut assurer à l'accusé les moyens normaux de se défendre et donner aussi aux victimes la chance d'obtenir justice. Ce n'est pas facile. Je m'applique à ce problème depuis l'été et j'espère être en mesure de présenter une loi qui sera par sa nature même quelque peu controversée. J'ai l'intention de prendre tout le temps nécessaire avant d'agir.

* * *

L'ACCÈS À L'INFORMATION

LES SONDAGES—ON DEMANDE QUE LES CONCLUSIONS SOIENT PUBLIÉES

M. André Maltais (Manicouagan): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre de la Justice. Vendredi dernier celui-ci faisait connaître son intention de déposer certains sondages qui ont été faits à travers le Canada ces derniers mois. Le ministre de la Justice est-il en mesure de déposer les conclusions de ces sondages? Quel nombre de sondages sont disponibles, et quel nombre ont été réalisés au cours des derniers mois?

L'hon. Jean Chrétien (ministre de la Justice et ministre d'État chargé du Développement social): Madame le Président, le Centre d'information sur l'unité canadienne a affectué 16 sondages depuis 18 mois. Nous avons fait parvenir une lettre aujourd'hui à tous les députés les informant que 13 de ces 16 sondages sont disponibles dès cet après-midi. Nous les rendrons publics à la demande des personnes intéressées. Nous n'avons pas l'intention d'en imprimer pour tout le monde parce que c'est très volumineux, et tous ceux qui voudront avoir des copies de ces sondages pourront communiquer avec le Centre d'information sur l'unité canadienne.